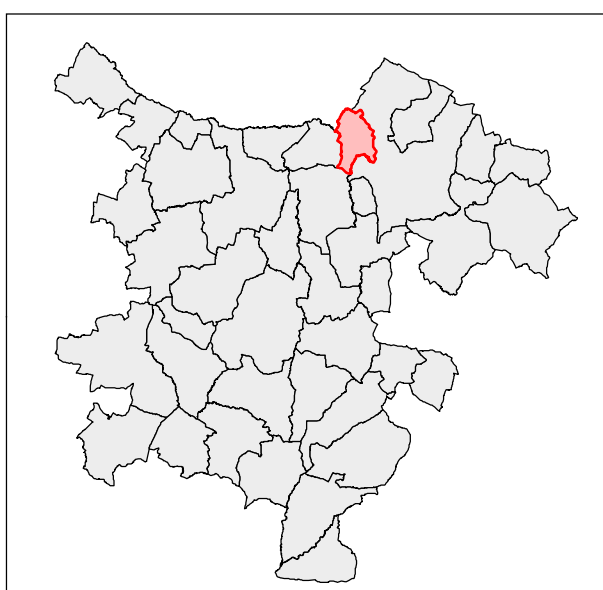




5.22 Zonage

Ladiville

PLU approuvé par D.C.C. du 21/12/2023
1ère Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du PLU
approuvée par D.C.C. du 17/02/2026
1ère Modification du PLU approuvée par D.C.C. du 05/03/2026

Légende

- Zonage du PLU**
- | | | | | |
|----|----|----|-----|----|
| UB | UE | Ap | N | Np |
| UC | A | Ay | Neq | Ns |
- ▲ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
◆ Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - bâtiment
◆ Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
◆ Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine naturel
--- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - Hse ou alignement d'arbres
--- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - Hse ou alignement d'arbres
--- Zone d'application de l'article L111-6 du code de l'urbanisme
▨ Périmètre de protection au titre de l'article L151-19 - entité bois
▨ Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - patrimoine naturel
▨ Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - sites naturels de compensation
▨ Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - abords des cours d'eau
▨ Construction récente ou en cours
▨ Atlas des zones inondables - crue fréquente
▨ Atlas des zones inondables - crue exceptionnelle

Conception : Metropolis
Sources : Origine DGPR Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2024 - DD16

